



# RÉFUGIÉS : ÉTAT DES LIEUX DANS LES 5 PAYS

RIME Projet / Janvier 2021



Un total de 693 000 demandeurs d'asile a obtenu une protection en Europe pendant l'année 2016, et 295 000 en 2019 (sur 612 000 demandes déposées) auxquels s'ajoutent 21 200 réfugiés réinstallés. La plupart viennent de Syrie (27%) et d'Afghanistan (14%). Les études menées dans les différents pays européens indiquent que les réfugiés ont davantage de difficultés que les personnes migrantes à intégrer le marché du travail, même si leurs niveaux de compétences ne sont pas nécessairement inférieurs. Cet « écart d'insertion » au détriment des réfugiés est indépendant des classes d'âge et du niveau de maîtrise de la langue du pays d'accueil.

Ce document propose un tableau synoptique de la situation des demandeurs d'asile et des réfugiés dans les 5 pays de l'étude en 2019 (dernière année pour laquelle les rapports ont été rendus publics).

Une courte analyse est ensuite consacrée à chacun des 5 pays de l'étude.

## Demandeurs d'asile, réfugiés et emploi : tableau comparatif des 5 pays en 2019

	France	Grèce	Italie	Malte	Suède
<b>Population totale</b>	67 millions	10,7 millions	60,5 millions	0,5 million	10,3 millions
<b>Population étrangère</b>	4,9 millions (7,4%)	120 000 (1,1%)	5,3 millions (8,8%)	85 000 (16,5%)	2 millions (19,5%)
<b>Date de mise en œuvre de l'espace Schengen</b>	1995	2000	1997	2008	2001
<b>Demandeurs d'asile 2019 (Eurostat)</b>	132 826 (+9,7%)	77 275 (+15,4%)	43 770 (-27%)	4 090 (+92%)	26 255 (+21,8%)
<b>Droit au travail des demandeurs d'asile</b>	Au bout de 6 mois, sous conditions (promesse embauche ou contrat de travail)	Seulement après l'inscription (pas pendant la pré-inscription)	Au bout de 2 mois, sous conditions	oui	oui (exemption de demande d'un permis de travail : mention AT-UND)

	France	Grèce	Italie	Malte	Suède
<b>Réfugiés 2019</b>	42 100	18 595	31 010	441	11 765
<b>Types de protection</b>	• Statut réfugié 10 ans • Protection subsidiaire 4 ans	• Statut de réfugié (asile complet) avec permis de séjour 3 ans, avec regroupement familial • Protection subsidiaire (asile partiel) avec permis de séjour 1 an, sans regroupement familial	• Statut réfugié 5 ans • Protection subsidiaire 3 ans • Protection humanitaire 1 an supprimée depuis le décret-loi Salvini de 2018 -> remplacé par le statut d'exceptionnelle gravité (ex. traitements inhumains)	• Statut réfugié 3 ans, accès à l'emploi non restrictif et regroupement familial sous conditions • Protection subsidiaire, sans regroupement familial, accès restreint aux services de santé, au programme public de logement et à l'emploi	• Statut réfugié 3 ans, puis permanent sous conditions • Protection subsidiaire 13 mois
<b>Croissance PIB 2019</b>	1,5%	2%	0,3%	5,1%	1,2%
<b>Taux de chômage 2019</b>	8,1%	19,5%	10,8%	3,4%	6,3%
<b>Taux de chômage 2019 allochtones (OCDE)</b>	13,1%	28,6%	13,1%	?	15,5%



## FRANCE

En France, le nombre de demandeurs d'asile est en hausse constante : l'ensemble des premières demandes et réexamens a plus que doublé depuis 2014, passant de 65 000 à 132 826 en 2019, plaçant ainsi le pays dans la fourchette haute des pays de l'UE concernant le nombre de demandes d'asile enregistrées. Fin 2019, 308 583 personnes étaient sous la protection de la France, dont 244 501 réfugiés, 62 561 bénéficiaires de la protection subsidiaire et environ 1 500 apatrides ; tandis que le pays compte 67 millions d'habitants. La France est toutefois l'un des pays européens les plus restrictifs en termes de séjour, et seulement un peu plus d'un quart des dossiers de demande d'asile aboutit favorablement.

Dans son rapport publié le 5 mai 2020, la Cour des comptes préconisait d'ailleurs de revoir la politique migratoire française, notamment en allongeant la durée de certains titres de séjour et en s'inspirant du modèle canadien pour l'immigration professionnelle. Les discussions autour de la notion de sécurité mentionnent souvent d'autres termes connexes.

Le terme de sécurité est complexe. Avec le temps, les définitions de ces différents termes sont souvent devenues interchangeables ou similaires, et apparaissent couramment dans la même phrase. De ce fait, les lecteurs sont malheureusement laissés dans le doute. Cela apporte une certaine confusion à ces termes qui devraient garder leur sens particulier. Lorsque l'on veut lui attribuer un sens bien particulier, comme ici, chaque terme est unique et contient sa propre signification.

### UN NOUVEAU PLAN POUR UNE RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES DEMANDEURS D'ASILE

Le ministère de l'Intérieur a présenté le 18 décembre 2020 son schéma national d'accueil 2021-2023 des demandeurs d'asile et des réfugiés<sup>(2)</sup>. Celui-ci s'appuie en particulier sur les dispositions de la loi du 10 septembre 2018 qui prévoit un mécanisme d'orientation régionale des demandeurs d'asile depuis l'Île-de-France vers les autres régions, à raison de 2 500 personnes par mois. L'un des objectifs est de désengorger la région francilienne qui concentre 46% des demandes d'asile pour 19% des capacités nationales d'hébergement – et de faire passer la prise en charge de la demande d'asile dans cette région à 23%. Pour cela, 4 500 nouvelles places d'hébergement seraient créées dès 2021. L'orientation régionale sera précoce, dès le passage en guichet unique (Guda).

### UN ACCÈS À L'EMPLOI ET À LA FORMATION DIFFÉRENCIÉ

Si les demandeurs d'asile disposent d'un accès restreint et peu incitatif au marché du travail et à la formation, les bénéficiaires

<sup>2</sup> <https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Asile/Schema-national-d-accueil-des-demandeurs-d-asile-et-d-integration-des-refugies-2021-2023>

d'une protection internationale disposent d'un accès au marché du travail et à la formation comparable à celui des autres étrangers non communautaires. Toutefois, en dépit d'une stratégie nationale affichée pour l'intégration des réfugiés, l'évaluation des résultats des politiques mises en œuvre se heurte à un « brouillard statistique » : aucune donnée publique ne permet de mesurer le nombre d'autorisations de travail demandées et accordées à des demandeurs d'asile et le taux de chômage des réfugiés n'est pas connu<sup>(3)</sup>.

En dépit de ces incertitudes quantitatives, les résultats des politiques publiques engagées en direction des demandeurs d'asile semblent très limités. Si l'accès des demandeurs d'asile au marché du travail et à la formation est, sous certaines conditions, possible en droit, il est très réduit dans les faits. En 2017, moins de 1 000 demandeurs d'asile ont été autorisés à travailler alors que 100 755 nouvelles demandes d'asile ont été enregistrées par l'OFPRA durant cet exercice. Le bilan des actions engagées est plus favorable pour les réfugiés : des moyens financiers conséquents (estimés aux environs de 250 millions d'euros) ont été mobilisés, plus de 5 millions d'heures de formation linguistique ont été dispensées dans le cadre du contrat d'intégration républicaine (CIR). Des faiblesses ont cependant été identifiées en matière de formation linguistique, de coopération entre Pôle emploi et l'OFII et de gestion des crédits.

Cette situation conduit à placer la France bien au-delà du top 10 dans l'index MIPEX publié chaque année.

Depuis 2014, les think tanks Migration Policy Group et Barcelona Centre for International Affairs publient l'index des politiques d'intégration des migrants (MIPEX, <https://www.mipex.eu>), un guide international visant à évaluer et comparer les politiques publiques d'intégration des étrangers en fonction de huit critères : l'accès au marché du travail, l'éducation, le regroupement familial, la participation politique, la résidence de longue durée, l'accès à la nationalité, la santé et la non-discrimination. L'approche de la France en matière d'intégration des migrants et des réfugiés est qualifiée par le MIPEX d'« intégration temporaire » : Si les ressortissants de pays tiers peuvent jouir de leurs droits fondamentaux et d'un soutien en faveur de l'égalité des chances, ils ne bénéficient pas de la sécurité à long terme dont ils ont besoin pour s'établir dans le pays de façon permanente, envisager l'avenir et participer à la vie publique en tant que citoyens à part entière », souligne France Terre d'Asile, partenaire du MIPEX, déplorant également que la population française continue de percevoir les immigrants avant tout comme des étrangers. L'ONG reconnaît toutefois des avancées positives comme la suppression des conditions de langue et des mesures d'intégration avant l'arrivée en France des membres de la famille dans le cadre du regroupement familial, le développement des programmes ciblés pour faciliter l'accès à l'enseignement supérieur, la création de la délégation interministérielle à l'accueil et à l'intégration des réfugiés et le soutien à la recherche sur la santé des migrants.

---

<sup>3</sup> Jean-Noël Barrot, Stella Dupont, Rapport d'information relatif à l'intégration professionnelle des demandeurs d'asile et des réfugiés, n°3357, 23 septembre 2020.

Pour pallier les carences relatives à l'accès à l'emploi des demandeurs d'asile et des réfugiés, les deux députés à l'origine du rapport de la Cour des comptes de mai 2020 préconisent notamment de rendre plus effectif l'accès au marché du travail et à la formation des demandeurs d'asile (aménager les procédures d'autorisation de travail, autoriser l'accès au marché du travail à certains demandeurs dès l'introduction de leur demande, autoriser certains demandeurs à percevoir une allocation de retour à l'emploi dans les conditions de droit commun, favoriser un accès anticipé de certains demandeurs aux formations linguistiques...) ; et d'affiner la mise en œuvre de la stratégie nationale pour l'accueil et l'intégration des réfugiés en renforçant par exemple leur formation linguistique dans le cadre du Contrat d'intégration républicaine ou encore par exemple en améliorant la coopération entre Pôle emploi et l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII).



## GRÈCE

À partir du milieu des années 80, et surtout à partir de 1989 avec la chute des régimes communistes des pays de Balkans et d'Europe de l'Est, la Grèce devient un pays d'immigration, accueillant 500 000 personnes en 1991. À partir de 1990, un grand nombre de migrants essentiellement albanais (environ 57% de la population immigrée), mais également bulgares, géorgiens, roumains, russes arrivent en Grèce. De par sa situation géographique, la Grèce se situe sur la route d'un grand nombre d'exilés fuyant guerres et conflits armés (afghans, kurdes, irakiens, iraniens, soudanais, pakistanais) ; de migrants venant essentiellement d'Afrique de l'Est mais également du Nigéria, des Philippines et du Maghreb qui, en essayant de contourner les obstacles mis en place par l'UE sur les routes migratoires traditionnelles, joignent la Turquie puis la Grèce.

Les premières lois grecques sur l'immigration datent de 1991 avec plusieurs modifications à la fin des années 1990 et au début des années 2000.

Deux régularisations successives ont lieu en 2001 et en 2006, qui n'ont été que partielles et n'ont accordé qu'un statut très précaire aux personnes immigrées.

Concernant l'asile, celui-ci est régi pour la première fois par la Loi 1975 de 1991 et par deux décrets présidentiels de 1999 (DP 61/1999 et 189/1999). Plusieurs décrets présidentiels de 1999 (DP 61/1999 et- 189/1999). Plusieurs décrets présidentiels plus récents viennent également transposer les directives européennes dans le droit grec (DP 220/2007 « directive accueil » DP 96/2008 « directive normes minimales », DP 90/2008 « directive procédure »). Le ministère de l'Ordre public et la police grecque sont responsables de l'examen des demandes d'asile et de l'octroi du statut de réfugié ou de la protection humanitaire. La police nationale est responsable de la détention des personnes en séjour irrégulier et des demandeurs d'asile le cas échéant. Le ministère de l'Intérieur est responsable de l'immigration légale, et le ministère de la Santé est en charge des droits sociaux et des centres d'accueil des demandeurs d'asile. Le pourcentage de reconnaissance du statut de réfugié en Grèce est l'un des plus bas en Europe.

Les récentes mesures d'urgence annoncées le 1er mars 2020 et mises en place par le gouvernement grec, avec le soutien de l'UE, aggravent la situation des migrants, les exposant à davantage de violences et de précarité alors qu'elles sont à la recherche d'une protection. Ces mesures ont entraîné la suspension temporaire du droit de demander l'asile pour les nouveaux entrants, leur expulsion rapide sans qu'ils soient enregistrés, le renforcement des frontières

avec le déploiement de personnel militaire et de sécurité supplémentaire. Pour soutenir ce « bouclier » grec, la Commission européenne a décidé que le pays recevrait 700 millions d'euros supplémentaires dédiés à la gestion de ses frontières et des refoulements.

## DISCRIMINATIONS DANS L'ACCÈS À L'EMPLOI ET AU MARCHÉ DE L'IMMOBILIER POUR LES RÉFUGIÉS

À Depuis mars 2020, le délai de grâce pour l'hébergement des nouveaux réfugiés a été réduit significativement : un réfugié doit désormais quitter son logement au bout de 30 jours (au lieu de 6 mois) après obtention de son statut. De plus, à compter du 1er juin 2020, les demandeurs d'asile ayant obtenu une protection internationale avant le 1er mai 2020 ne sont plus éligibles à un hébergement dans un centre d'accueil, un camp ou encore un hôtel – alors même que la Commission européenne avait alloué en mars 350 millions d'euros à la Grèce pour résoudre la question du logement. Au total, plus de 11 000 réfugiés sont concernés. En les expulsant de leur hébergement, la Grèce espère ainsi libérer des places pour loger des demandeurs d'asile qui vivent actuellement dans des camps saturés comme celui de Moria sur l'île de Lesbos (40 000 personnes vivent actuellement dans 5 camps situés sur les îles grecques, prévus initialement pour 6 000 personnes). Or, beaucoup de réfugiés éprouvent des difficultés à effectuer la transition du centre d'accueil vers le « monde extérieur ». Nombreux sont ceux peinant à communiquer en grec et la discrimination est importante sur le marché de l'emploi et sur le marché immobilier.

## L'ENTREPRENARIAT COMME SOLUTION

Bien que les réfugiés aient les mêmes droits que les Grecs pour accéder à des formations, leur candidature est souvent refusée parce qu'ils ne disposent pas de tous les documents exigés. Certaines ONG, comme le Comité international de Secours (CIR) financée par la fondation de la banque américaine Citigroup, défendent l'importance de créer ou de soutenir des emplois pour les réfugiés. Le Layali Project, une entreprise à but non lucratif fondée en 2018, assure des formations et des emplois pérennes aux réfugiés ; elle a notamment ouvert plusieurs magasins à Athènes qui vendent des objets artistiques et faits main fabriqués par des réfugiés, un salon de beauté... Dans un pays où la santé économique demeure très fragile (un taux de chômage avoisinant les 20% et jusqu'à 37% chez les jeunes), priorité est donnée à la création de son propre emploi. Ainsi, les participants aux cours du Layali Project, sont formés à présenter leurs idées d'entreprises, à l'acquisition de savoir-faire en nouvelles technologies, en management du temps et en communication. Ensuite, ils portent leur projet devant un panel d'experts du secteur privé et des responsables d'ONGs. Ceux dont les idées sont retenues peuvent bénéficier du suivi d'un mentor et d'un capital de départ de 1 000 euros.



## ITALIE

L'Italie compte une population d'environ 60 millions d'habitants et reçoit une forte population migrante, dont une faible proportion demande l'asile sur le territoire. Historiquement, l'Italie devient un pays d'immigration à partir de la fin des années 1970 : alors que les principaux pays d'immigration d'Europe du Nord « ferment » progressivement leurs frontières, l'Italie n'a encore adopté aucune législation permettant de contrôler les flux d'entrée.

Certains secteurs saisonniers comme l'hôtellerie ou l'agriculture mais aussi le bâtiment font appel à une main-d'œuvre étrangère peu coûteuse qui accepte des travaux précaires. En 1986, les premières mesures prises relatives aux migrations, visent à régulariser les étrangers déjà présents en Italie. En 1989, la loi Martelli est votée, qui établit les bases d'un contrôle de l'immigration et permet encore la régularisation de près de 700 000 étrangers. Par la suite, les frontières de l'Italie commencent à se fermer elles aussi, mais plusieurs régularisations auront encore lieu. Plus récemment, pendant les

14 mois d'exercice du gouvernement Salvini composé en juin 2018, la politique italienne en matière d'asile et d'immigration a connu un durcissement inédit : alors que les premiers mois d'exercice ont été marqués par la fermeture des ports aux navires portant secours aux migrants (juin 2018).

les derniers ont abouti à l'adoption d'un second décret sécuritaire en août 2019 faisant suite à un premier texte portant sur le droit d'asile. Globalement, les récents gouvernements successifs cherchent prioritairement à éviter les départs depuis la Libye. Un accord, signé en février 2017 par l'ancien Premier ministre italien Paolo Gentiloni et le chef du gouvernement libyen d'union nationale Fayez al-Sarraj, délègue aux autorités libyennes certaines opérations de secours en mer, en leur offrant une aide financière et la formation de garde-côtes. Cet accord a été prolongé pour trois ans à partir du 2 novembre 2019.

### L'ACCUEIL DES DEMANDEURS D'ASILE ET DES RÉFUGIÉS : UNE LOGIQUE DE DÉCENTRALISATION

L'Italie, signataire de la Convention de Genève et de son Protocole additionnel, est encore dépourvue d'une loi organique sur l'asile, malgré le paragraphe 3 de l'article 10 de la Constitution qui prévoit que « L'étranger, auquel l'exercice effectif des libertés démocratiques garanties par la Constitution italienne est interdit dans son pays, a droit d'asile sur le territoire de la République, selon les conditions fixées par la loi ».

Depuis la loi 189/2002, les demandes d'asile sont examinées par des Commissions Territoriales (CT) pour la Reconnaissance de la Protection Internationale, qui ont compétence territoriale (les commissions sont présentes à Gorizia, Milan, Rome, Foggia, Syracuse, Crotone, Trapani, Bari, Caserta, Turin).

La législation italienne garantit un accueil à tous les demandeurs d'asile ainsi qu'une aide financière à ceux qui ne sont pas logés ; néanmoins, dans bien des cas, aucun hébergement n'est fourni par le gouvernement et les aides financières ne sont généralement pas distribuées. Trois principaux types d'hébergement sont proposés :

- Peuvent être logées dans des CARA (centres d'accueil pour demandeurs d'asile) les personnes qui déposent une demande d'asile après avoir été arrêtées pour s'être soustraites aux contrôles à la frontière ou pour avoir été trouvées en situation irrégulière, ou encore s'il est nécessaire de vérifier ou de déterminer leur identité ou nationalité. Les CARA n'étaient initialement pas du tout destinés à un long séjour et il ne s'agit pas de structures appropriées pour faciliter le processus d'intégration sociale et économique (situés en dehors des villes italiennes, ces centres ont été installés dans d'anciens aéroports et des camps militaires).
- Mais les demandeurs d'asile qui bénéficient d'un accueil dans le réseau SPRAR (Système de protection pour demandeurs d'asile et réfugiés) sont les mieux accompagnés, y compris vers l'emploi. Créé en 2002, le système SPRAR

se compose d'un réseau de collectivités locales qui, grâce à la mise en place de projets d'accueil et d'intégration, ont accès au Fonds national pour les politiques et les services en matière d'asile. Les collectivités locales, avec la participation des associations du tiers secteur, assurent des interventions d'accueil intégré qui ne se bornent pas à la fourniture de logement et de nourriture, mais qui prévoient également des mesures d'accompagnement légal et social, ainsi que la mise en place de parcours individuels en termes d'insertion socio-économique et d'accompagnement psychologique.

- Un réseau d'accueil régional a été développé suite aux Printemps arabes et à l'augmentation du nombre des demandeurs d'asile. Il est financé sur les ressources propres de la protection civile et offre des services de base comme la nourriture, le logement et l'assistance sanitaire.

Les dispositifs d'accueil proposent des types et des niveaux de services très diversifiés pouvant être très largement inégaux.

## UN ACCÈS À L'EMPLOI INCERTAIN ET SOUVENT INFORMEL, MAIS DES PERSPECTIVES DANS LE MONDE RURAL

Les travailleurs étrangers sont peu à peu devenus une force incontournable de la démographie et de l'économie italiennes. On observe le rôle croissant du travail autonome : les entrepreneurs étrangers sont au nombre de 170 000 dans la péninsule, deux fois plus qu'à la fin des années 1990.

Les secteurs les plus prisés sont le bâtiment, la restauration, l'artisanat, les services (centres d'appel), l'agriculture et la confection. Toutefois, de nombreux demandeurs d'asile sont pour leur part contraints d'entrer dans le marché du travail parallèle. Certains secteurs de l'économie comme l'agriculture et le bâtiment demandent explicitement des travailleurs moins exigeants à la fois sur les salaires et la sécurité.

En 2020, Confagricoltura et Coldiretti, les principaux représentants du secteur agricole transalpin, demandent la régularisation d'une partie des 600 000 clandestins présents en Italie. Cette proposition est soutenue par Luciana Lamorgese, Nunzia Catalfo et Teresa Bellanova, ministres de l'Intérieur, du Mezzogiorno, du Travail et de l'Agriculture. Un décret devrait être prochainement adopté pour régulariser environ 200 000 clandestins qui auront la possibilité d'obtenir un contrat de travail dans la filière agricole. Ceci représenterait la plus importante régularisation depuis plus d'une décennie en Italie.

Au 1er janvier 2019, 45% de la population étrangère se concentrait dans les régions de l'Italie du Nord, 38% résidaient dans les régions du Centre, tandis que seulement 17% vivaient dans le Sud et les îles. La région avec la plus grande proportion d'étrangers est la Lombardie (22,5 %), suivie par le Latium (13 %) et l'Émilie-Romagne (11 %). Les régions les moins peuplées par les migrants sont la Vallée d'Aoste (0,2 %), le Molise (0,3 %) et la Basilicate (0,4 %).



## MALTE

Malte compte environ 500 000 habitants pour une superficie de 316 km<sup>2</sup>, soit une importante densité de population (la plus élevée de l'UE) qui laisse peu de place aux terres agricoles, l'île n'assurant que 20% de sa propre sécurité alimentaire. L'économie est plutôt mercantile qu'industrielle.

L'île est une terre d'immigration récente et la population réfugiée y est en augmentation. Toutefois, depuis 2000, à peine 20 000 migrants ont transité par l'île, contre 800 000 par la Sicile, considérée comme une meilleure porte d'entrée vers l'Italie et le continent alors que Malte est un cul-de-sac. Depuis le début des années 2000, Malte a développé une stratégie pour ne pas se transformer en lieu d'accueil, notamment en concluant un accord informel avec Rome qui permet de confier la gestion des migrants aux Italiens en contrepartie de la prospection pétrolière dans ses eaux territoriales. Combinaison d'une politique de négociation avec l'Italie et de dissuasion à l'égard des migrants, procédant à leur détention systématique dès leur arrivée sur l'île, y compris pour les demandeurs d'asile. De plus, très peu de demandeurs d'asile obtiennent le statut de réfugié :

seules 1 168 personnes entre 2008 et 2018, soit 5,7% des demandeurs d'asile enregistrés à Malte pendant la période. Pourtant, plus de la moitié des Africains qui y arrivent sont originaires de pays (Somalie, Érythrée, Soudan, Éthiopie) dont la situation politique justifierait l'attribution d'un statut de réfugié ou d'une protection subsidiaire. En 2018, le gouvernement a commencé à mettre en place une politique migratoire en créant un département d'intégration au sein du ministère des Affaires européennes et de l'Égalité. Mais les débarquements successifs de migrants secourus en mer par des navires humanitaires créent de la tension car les centres d'hébergement sont surpeuplés.

Malte a longtemps présenté les demandeurs d'asile et les réfugiés comme un « fardeau » insoutenable. Pourtant, elle est le pays de l'UE à avoir enregistré le plus fort taux de croissance économique au cours des cinq dernières années (+8,7% par an en moyenne), notamment grâce à l'essor du tourisme et de l'hôtellerie ainsi que du secteur du bâtiment. La conjonction entre d'une part de la concentration de plusieurs milliers d'individus parqués dans les « centres ouverts » de l'île, dont beaucoup se voient refusés l'asile mais que Malte n'a pas pour autant la capacité d'expulser, et d'autre part le besoin de plus en plus pressant d'une nouvelle main-d'œuvre destinée à satisfaire les besoins de l'économie locale, a fini par faire de la mise au travail des demandeurs d'asile l'objectif bien compris des organisations patronales et des autorités gouvernementales.

4 Lucas Puygrenier, Travail des migrants : des politiques au service des régimes de production, Cogito, Le magazine de la recherche, Sciences Po Paris, 16 novembre 2020.

5 Malta Chamber of Commerce and Industry, Pre-election proposals: Policy proposals by the Malta Chamber of Commerce and Industry for a competitiveness-centered electoral manifesto, May 2017, p.20.

En 2017, la Chambre de Commerce locale incitait ainsi le gouvernement à changer de doctrine et à voir les migrants non plus comme « un fardeau pour la société », mais comme « une précieuse ressource qui se doit d'être mobilisée de la manière la plus efficace possible ».

### LA MISE AU TRAVAIL DES DEMANDEURS D'ASILE

Les autorités maltaises reconnaissent aux réfugiés mais aussi aux demandeurs d'asile le droit au travail. Au nom d'un pragmatisme aussi bien économique (le besoin de main-d'œuvre) que politique (l'impossibilité pratique d'expulser ceux pourtant juridiquement expulsables), l'incitation à travailler se manifeste très fortement dès le placement des demandeurs d'asile dans les « centres ouverts ». Mais si Malte autorise les demandeurs d'asile à travailler légalement, ceux-ci le font le plus souvent dans l'emploi informel (un travail journalier contre quelques billets octroyés par des sous-traitants du bâtiment)... d'autant que la procédure d'embauche est un sacerdoce administratif pour l'employeur qui préfère embaucher au noir plutôt que de se lancer dans des mois de démarches pour obtenir un permis de travail à renouveler chaque année.

### UNE INCLUSION SOCIALE TRÈS PROBLÉMATIQUE

L'accès à un travail ne permet toujours pas de se loger : soit les revenus ne permettent pas de couvrir un loyer, soit il ne s'agit pas de contrats à long terme. Sans emploi stable ni officiel, il est quasiment impossible de se loger dans le parc privé dont les loyers ne sont pas encadrés. Or, seuls les réfugiés statutaires et les personnes bénéficiant de la protection subsidiaire ont droit à une faible aide au loyer. Par ailleurs, les propriétaires ne sont pas disposés à signer un bail avec des personnes occupant un emploi précaire et/ou refusent de louer à des Noirs ou à des musulmans. Pour les réfugiés comme pour les demandeurs d'asile, l'emploi informel dans la construction ou la restauration est souvent la seule issue bien que la situation économique de l'île soit favorable.



## SUÈDE

La Suède compte 10 millions d'habitants. En 2014 et 2015, la Suède est le pays, en proportion, qui a accueilli le plus grand nombre de demandeurs d'asile et de réfugiés par habitant jamais enregistré dans un pays de l'OCDE. 163 000 demandeurs d'asile y arrivés en 2015 (dont 1/3 de Syriens et 1/4 d'Afghans) et 95 000 y ont obtenu un titre de séjour.

### LE DURCISSEMENT DES POLITIQUES MIGRATOIRES ET ASILAIRES

La société scandinave a longtemps bénéficié d'une image cosmopolite et tolérante, sa politique migratoire a été considérée comme « généreuse » et de nombreuses populations fuyant les conflits (Chili, Liban, ex-Yougoslavie...) sont arrivées en Suède. Toutefois, l'immigration commence à devenir un sujet sensible à la fin des années 1990 et un discours populiste et intolérant devient légitime auprès d'une partie de la population, tandis que le pays souffre d'une crise du logement et que le marché du travail stagne. Les récentes mesures de rigueur font l'objet d'une surenchère sous la pression de la montée de l'extrême-droite (le parti des Démocrates est passé de 12,9% aux législatives

de 2014 à 17,6% à celles de 2018 ; tandis que le parti social-démocrate obtient son plus mauvais score depuis plus d'un siècle).

Stefan Löfven, premier ministre social-démocrate issu de la coalition gouvernementale pour contrer la montée de

l'extrême-droite, fait pour la première fois le lien, le 9 septembre 2020, entre l'« importance de l'immigration » et les « tensions » au sein de la société suédoise. Dans le débat public, il n'est plus question que d'échec de l'intégration : la ségrégation sociale, accentuée par le manque de logements, le chômage des personnes nées à l'étranger trois fois supérieur à celui des Suédois d'origine (20% contre 6,8%), la violence dans les quartiers à forte population immigrée...

Un des sujets les plus sensibles du moment est la réforme de la politique d'asile, qui devrait pérenniser les mesures adoptées dans l'urgence en juillet 2016 (les titres de séjour permanents avaient alors été supprimés<sup>6</sup>), l'asile humanitaire restreint et le regroupement familial limité). La droite conservatrice et l'extrême-droite veulent aller encore plus loin et imposer des quotas. Rhétorique actuelle de dénonciation des réfugiés.

Pourtant, les indicateurs sociaux-économiques sont positifs : en 2017, 80% des nouveaux emplois créés en Suède ont été attribués à des travailleurs nés à l'étranger, notamment dans les secteurs public, tertiaire et de l'industrie, avec la création de nombreuses start-up marquant le tremplin de l'entrepreneuriat migrant.

<sup>6</sup> Les réfugiés ne peuvent, depuis le 20/07/2016, obtenir un permis de résidence permanent que s'ils ont déjà obtenu un permis de résidence pour 3 ans et que s'ils prouvent qu'ils peuvent subvenir à leurs besoins.

## LA SITUATION PRÉOCCUPANTE DES MINEURS ET JEUNES NON ACCOMPAGNÉS

La Suède compte environ 35 000 MNA dont 2/3 sont d'origine afghane. Leurs projets d'insertion socio-professionnelle sont mis à mal. La gymnasielagen (loi lycée) adoptée sous la pression des Verts en 2018 devait permettre aux jeunes arrivés en tant que MNA de rester en Suède à condition qu'ils suivent une formation ; toutefois, du fait des lenteurs bureaucratiques, ils atteignent leur majorité sans que leur dossier ait été traité ; de plus, certains n'ont pas suivi la bonne formation et se retrouvent sans aucun droit à la fin de leur parcours (la loi exige de décrocher un contrat de travail de 2 ans minimum, dans les 6 mois suivant l'obtention du diplôme). En conséquence, des jeunes majeurs quittent la Suède pour tenter leur chance en France (ils seraient 3 000). Leur santé psychique s'en trouve également affectée : une étude menée récemment par les chercheurs de l'Institut Karolinska alerte sur la hausse des taux de suicide chez les mineurs et les jeunes non accompagnés en Suède : en 2017, chez les jeunes réfugiés âgés de 10 à 21 ans, le taux de suicide était de 0,0512 % en 2017 (contre 0,0052 % chez les Suédois de la même tranche d'âge).

Or, que ce soit pour les mineurs non accompagnés ou pour les majeurs réfugiés, les perspectives liées à l'emploi constituent une condition indispensable non seulement à leur insertion socio-économique mais avant tout à leur présence légale sur le sol suédois.

## DES PROGRAMMES EN FAVEUR DE L'ACCÈS À L'EMPLOI ET DU MENTORAT

En dépit de l'avancée des discours réfractaires à l'immigration, la Suède fait partie des pays comptant les meilleures politiques mondiales d'intégration des réfugiés selon l'index MIPEX. Sur les 52 États sur 5 continents ayant pris part à la dernière édition de l'index dont les résultats ont été rendus publics en décembre 2020, la Suède arrive en première place (juste devant la Finlande, le Portugal et le Canada). Ce succès peut s'expliquer par le fait que la Suède a longtemps placé le travail au centre de ses priorités de l'accueil des réfugiés. En 2010, les nouveaux arrivants bénéficient d'un programme d'insertion professionnelle et une fois le statut de réfugié obtenu, c'est le service public d'emploi suédois (Arbetsförmedlingen) qui les accompagne dans leurs démarches (et non l'Office des migrations). Cette démarche d'autonomisation est proche de celle du Canada où la politique nationale entend former des compétences susceptibles d'être utilisées sur le marché du travail local. Le bilan de compétences effectué dans le cadre du programme d'insertion suédois tient compte des diplômes, de l'expérience professionnelle, des compétences non techniques (savoir être) et d'autres expériences jugées pertinentes. L'Arbetsförmedlingen recense les employeurs prêts à embaucher des réfugiés, et poursuit l'accompagnement du réfugié après que celui-ci a commencé à travailler par des programmes de mentorat en milieu de travail.



# Refugee's Inclusion Moves Europe

## Les partenaires du projet :



La Fondation COS Alexandre Glasberg (FR)



Le LABA (FR)



Université de Bordeaux  
- Centre Emile Durkheim (FR)



VisMedNet  
en collaboration avec Hal Far Outreach (MT)



EDRA (GR)



Université Jonkoping (SU)



Lai-momo (IT)



[www.rime-refugees-inclusion.eu](http://www.rime-refugees-inclusion.eu)



@RIMEeuproject



Cofinancé par le  
programme Erasmus+  
de l'Union européenne



RIME est un projet soutenu par le programme Erasmus+ Le soutien de la Commission européenne à la production de cette publication ne constitue pas une approbation du contenu, qui reflète uniquement le point de vue des auteurs, et la Commission ne peut pas être tenue responsable de toute utilisation qui pourrait être faite des informations qu'elle contient.